

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2016

COMPTE-RENDU :

Le huit novembre deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames ~~Hélène BARRÉ~~ (pouvoir donné à Sylvie LE DRÉAU), Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, ~~Lydia DESBOIS~~, ~~Valérie MUSSARD~~, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.
Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ (arrivée à 21h25), Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER, Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sylvie LE DRÉAU a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. SCoT du Pays Vallée de la Sarthe : Présentation du projet
2. SIAEP Brains-Souigné : Rapport d'activités 2015
3. Communauté de communes du Val de Sarthe : Modification des statuts, Accord cadre pour le déneigement des voiries hors agglomération et en agglomération
4. Maison d'Assistantes Maternelles : Bilan de consommation électrique du bâtiment
5. Logement locatif : Révision de loyer
6. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
7. Questions diverses.

Le compte-rendu du 4 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

1/ SCOT DU PAYS VALLÉE DE LA SARTHE : PRÉSENTATION DU PROJET

Martine COUET donne la parole à Jean-François HERBINOT, chargé mission SCoT au Pays Vallée de la Sarthe, pour la présentation du projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Jean-François HERBINOT rappelle en premier lieu le périmètre du SCoT qui comprend la CDC de Sablé-sur-Sarthe, la CDC Loué-Brûlon-Noyen et la CDC du Val de Sarthe, soit 61 communes.

Le Pays Vallée de la Sarthe est assisté dans sa démarche par un bureau d'études.

Pour rappel, le SCoT a été prescrit en 2010, l'étude a commencé en 2012. Cela fait donc 4 ans qu'il est en élaboration.

Aujourd'hui, la phase d'étude est terminée, c'est donc l'étape d'approbation qui débute (consultation des Personnes Publiques Associées – collectivités, chambres consulaires, etc...). L'enquête publique se déroulera en janvier-février 2017. Le Scot devrait être approuvé pour avril 2017.

Le SCoT est un projet de territoire qui positionne le Pays Vallée de la Sarthe à l'échelle départementale, régionale et du Grand Ouest. Sa durée de vie moyenne est de 15-20 ans. Celui du Pays Vallée de la Sarthe se projette à horizon 2030. Il présente des objectifs et des orientations.

Un SCoT produit automatiquement des effets sur les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) qui doivent être compatibles et ne pas présenter d'opposition avec celui-ci.

Cyrille OLLIVIER fait remarquer que cela va compliquer l'élaboration des PLU. Cela suppose de s'entendre entre communes.

Jean-François HERBINOT précise que le fait qu'un élément du PLU soit incompatible avec le SCoT ne constitue pas un motif d'annulation. En revanche, les communes auront 3 ans pour modifier leur

PLU et se rendre compatible avec le SCoT. Il met l'accent sur le fait que compatibilité ne veut pas dire conformité.

Martine COUET rappelle que la prochaine étape, c'est le PLUi.

Claude JOUSSE demande si, à l'avenir, les services de l'Etat continueront d'avoir des prérogatives sur les PLU. Jean-François HERBINOT répond que l'Etat continuera à jouer son rôle, ce ne sera pas le celui du Pays qui est plutôt tourné vers l'animation auprès des communes.

Le SCoT du Pays Vallée de la Sarthe met en avant le dynamisme du territoire (davantage pour la partie du Pays qui se situe près du Mans), mais également les disparités qui peuvent exister. La ville de Sablé-sur-Sarthe est identifiée comme le pôle central du SCoT. Le périmètre, tout comme les objectifs du SCoT, sont évolutifs dans le temps.

Les objectifs du SCoT sont :

- De redynamiser le territoire,
- D'accompagner les habitants dans un renouvellement des modes de vie.

En découle les orientations suivantes :

1/ Favoriser les modes de vie durables. Le territoire compte aujourd'hui 80 000 habitants avec un objectif de + 14 000 en 2030. Comment accueillir ces nouveaux habitants ? Il est prévu un objectif minimum de construction de 7 400 logements neufs (dont 7% de logements sociaux). Un effort qualitatif sera demandé sur ces nouveaux logements.

2/ Lutter contre l'étalement urbain.

3/ Améliorer la qualité de vie. Cet objectif est lié aux déplacements, aux traversées de bourg, à la qualité environnementale.

4/ Développer les modes de déplacements alternatifs. Tout ne doit pas passer par la voiture.

Arrivée de Miguel FIMIEZ.

5/ Favoriser l'accès à l'emploi. Création de 6 000 emplois jusqu'en 2030.

6/ Soutenir l'agriculture. Elle est placée au cœur de la stratégie conjuguant industrie agroalimentaire et ruralité innovante. Les impacts sur l'agriculture doivent être minimisés, les espaces agricoles protégés et le soutien à l'innovation développé.

7/ Développer les activités économiques innovantes (objectif +15ha sur la CDC du Val de Sarthe – 1 330 emplois à créer).

8/ Maintenir le commerce de centre-ville et l'artisanat. Soutenir le maintien du commerce dans les centre-bourgs. Implantation du grand commerce tout en restant équilibré avec les petits commerces.

9/ Valoriser l'identité du territoire (biodiversité, paysages, ressources naturelles et patrimoniales). Trames vertes et bleues.

10/ Développer le tourisme.

11/ Gérer les ressources naturelles.

12/ Gérer les déchets.

Au regard de cette présentation, le Conseil municipal rendra son avis lors de la séance du 6 décembre 2016.

2/ SIAEP BRAINS-SOULIGNÉ : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

Martine COUET donne la parole à Claude JOUSSE pour la présentation du rapport d'activités 2015 du SIAEP Brains-Souligué.

Le prix a augmenté de 5% pour une facture de référence de 120 m³. Cette augmentation paraît excessive. La qualité de l'eau est bonne, hormis le taux de calcaire.

Délibération :

Madame le Maire présente le rapport d'activités 2015 du SIAEP de la région de Brains-Souligué. Après l'exposé, le Conseil municipal, à **5 voix POUR, 3 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS**, décide d'approuver le rapport d'activités 2015 du SIAEP de la région de Brains-Souligué.

3/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE : MODIFICATION DES STATUTS, ACCORD CADRE POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIRIES HORS AGGLOMÉRATION ET EN AGGLOMÉRATION

3-1/ Modification des statuts :

Délibération :

Madame le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 22 septembre 2016 portant modification de ses statuts :

Article 2 : Compétences

Compétences obligatoires

- Economie
 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets ménages et déchets assimilés.

Compétences facultatives

- Actions en faveur des ressources humaines.

Après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire et pris connaissance de la délibération susmentionnée, le conseil municipal décide :

- Par **6 voix POUR, 1 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS**, d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « actions de développement économique » rubrique 2.1.
- Par **6 voix POUR, 1 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS**, d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » rubrique 2.2.
- Par **9 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION**, d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » rubrique 2.3.
- Par **8 voix POUR, 2 voix CONTRE, 1 ABSTENTION**, d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » rubrique 2.4.
- Par **9 voix POUR, 2 ABSTENTIONS**, d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage » rubrique 3.
- Par **9 voix POUR, 2 ABSTENTIONS**, d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « collecte et traitement des déchets ménages et déchets assimilés » rubrique 4.

- Par **10 voix POUR, 1 ABSTENTION**, d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la compétence « actions en faveur des ressources humaines » rubrique 12.
- Par **9 voix POUR, 2 ABSTENTIONS**, d'accepter la nouvelle numérotation des compétences communautaires (tableau annexé à la délibération du conseil de communauté en date du 22/09/2016), vu les modifications présentées ci-dessus et vu la définition de l'intérêt communautaire par le conseil de communauté pour le bloc de compétence « aménagement de l'espace ».
- De joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

3-2/ Accord cadre pour le déneigement des voiries hors agglomération et en agglomération :

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le groupement de commandes pour le déneigement des voiries communales hors agglomération, en agglomération et du Patrimoine de la Communauté de communes est arrivé à terme.

Elle présente le nouvel Accord Cadre pour l'hiver 2016/2017, renouvelable deux années.

Les voies signalées comme urgentes à traiter en cas d'enneigement sont :

- VC 3 (route des Vallées)
- VC 4 (route d'Etival)
- VC 7 (route des Courtrus)
- VC 10 (route de Fillé)
- VC 409 (route du Pont de 4 Mètres)

Soit un total de 5 550 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **10 voix POUR, 1 ABSTENTION**, autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tous documents relatifs au marché concernant la Commune.

4/ MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES : BILAN DE CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT

L'assurance du menuisier qui est intervenu sur la réhabilitation de la MAM a contesté la responsabilité de l'artisan au motif que les matériaux qui ont été utilisés ne sont certes pas adaptés, mais émanent d'une commande de la Commune.

La Commune doit donc procéder rapidement à la remise en conformité du bâtiment.

Eric PANCHEVRE, délégué aux bâtiments, annonce que dans un premier temps, le Sas d'entrée sera isolé du reste de la MAM par une cloison et une porte. Par la suite, le soubassement de la paroi vitrée de la salle d'éveil sera isolé. Enfin, la couverture du sas sera refaite et isolée avec création d'un puits de lumière. Eric PANCHEVRE recontactera auparavant le SDIS et la PMI pour avoir quelques confirmations.

Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les locataires de la Maison d'Assistantes Maternelles, appartenant à la Commune, subissent un préjudice financier lié à la surconsommation électrique du bâtiment.

Le Conseiller en énergie partagé du Pays Vallée de la Sarthe a été sollicité pour estimer le surcoût financier qui découle des problèmes d'étanchéité à l'air liés à des malfaçons et défauts de conception. Le surcoût estimé s'élève à 1 100€ pour la période d'août 2015 à août 2016.

En attendant que les travaux pour régulariser cette situation soient engagés, Madame le Maire propose au Conseil municipal que la Commune rembourse la somme de 1 100€ aux locataires de la MAM.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **10 voix POUR, 1 ABSTENTION**, décide de rembourser la somme de 1 100€ à l'Association les Choupi'Nous.

5/ LOGEMENT LOCATIF : RÉVISION DE LOYER

Délibération :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la révision de loyer du logement situé 15 rue de la Gare selon l'indice de référence des loyers.

$$309,55\text{€} \times 125,33 / 125,26 = 309,72\text{€}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer, **à compter du 15 novembre 2016**, le loyer mensuel du logement situé 15 rue de la Gare à **309,72€**.

6/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

6-1 Commission Communication : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

La commission propose de ne pas augmenter le prix des encarts publicitaires dans le Voivrais. Une augmentation risquerait de diminuer le nombre de demandes.

Délibération :

Madame LE DREAU, Adjointe, rappelle les tarifs des insertions publicitaires dans le bulletin municipal :

- Huitième de page :	38€
- Quart de page :	61€
- Demi-page :	107€
- Page :	152€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ces tarifs.

Le site Internet doit être remis à jour. Martine COUET propose de faire faire un nouveau site par un développeur et que les services de la mairie prennent la main sur la mise à jour des informations.

6-2 Commission Manifestations : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

L'animatrice du Réveillon du Nouvel An s'est désistée pour raison de santé. Il faut trouver un autre animateur en urgence.

6-3 Commission Aménagement : Rapporteur Dominique COLIN

L'aménagement du rond-point de Bel Air a été mis en suspend du fait du Conseil départemental. Ce rond-point fait 9,25m de rayon. Le règlement de la voirie départementale prévoit qu'il ne peut pas y avoir d'obstacle sur un rond-point de moins de 10m de rayon. Une dérogation a été demandée.

L'aménagement autour du four à chanvre sera bientôt terminé. Il manque la passerelle, le banc et l'éclairage.

Des travaux d'élagage sont programmés place de l'Eglise et impasse Coutardière pour un montant de 790€ HT.

Claude JOUSSE informe que la commission avait prévu de tracer des panneaux de signalisation au sol pour sécuriser la traversée du bourg. Le Conseil départemental a fait remarquer que ce traçage était interdit sur une voie départementale, même située en agglomération.

Martine COUET intervient à propos des travaux effectués route d'Etival par la Communauté de communes pour canaliser les eaux de pluie. Sans le paraître, ces travaux sont terminés. A la demande de la Commune, la Communauté de communes va revoir ce chantier. En l'état actuel, l'aménagement est dangereux pour les véhicules et le problème de stagnation des eaux de pluie n'est pas complètement réglé.

Miguel FIMIEZ demande des devis pour l'installation des illuminations. Christelle CORVAISIER travaille sur l'achat de nouvelles illuminations.

6-4 Commission communautaire Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Rapporteur Claude JOUSSE

La CLECT s'est réunie le 25 octobre 2016. Elle est chargée de calculer le transfert de charges quand il y a transfert de compétences à la Communauté de communes.

Le Vice-président a déclaré que la Communauté de communes ne pourrait pas procéder à des embauches, ni à la construction de bâtiments au vu de la situation financière et de la baisse des dotations.

La priorité en investissement est cependant la construction ou l'aménagement d'une école de musique car l'école actuelle n'étant pas conforme en matière de sécurité, elle peut à tout moment faire l'objet d'une fermeture administrative. Le personnel enseignant serait alors dans l'incapacité d'exercer ses missions.

6-5 Commission communautaire enfance/jeunesse : Rapporteur Cyrille OLLIVIER

Concernant le transfert de la compétence jeunesse, la commission souhaite que les heures d'ouverture correspondent aux besoins des jeunes des communes et que les projets soient mis en place en concertation avec les jeunes et non qu'ils soient imposés par les « techniciens » de la Communauté de communes.

Martine COUET rappelle que la commune pour montrer son désaccord, n'a volontairement pas communiqué les chiffres relatifs au transfert du local ados.

Il est question du recrutement d'un chargé de mission à temps non complet. Néanmoins, le projet étant peu lisible, ce n'est pas encore d'actualité.

6-6 Commission communautaire voirie : Rapporteur : Claude JOUSSE

Le projet de transfert de la compétence voirie en agglomération ne fait pas l'unanimité (3 communes sur 11 y sont favorables, 4 communes ont demandé plus de précisions).

La tournée de la commission voirie sur Voivres, pour la préparation du budget 2017, est prévue le 13 décembre après-midi. Le problème route d'Etival, évoqué auparavant, sera présenté ce jour-là.

7/ QUESTIONS DIVERSES

CIMETIÈRE : Martine COUET informe qu'elle souhaite débiter une procédure de relevé des tombes non entretenues.

LUTTE CONTRE LES RAGONDINS : Martine COUET précise que les agriculteurs de Roézé et ceux de Voivres n'ont pas réussi à s'entendre pour la gestion des cadavres des ragondins.

ECOLE : Eric PANCHEVRE rappelle qu'il faut prévoir un panneau d'affichage pour l'entrée basse de l'école.

Martine COUET informe le Conseil municipal qu'une réunion de la commission cantine a eu lieu avec les parents d'élèves. Cette réunion a été positive et constructive. Il règne un bon climat entre les parents d'élèves et la municipalité.

La séance est levée à 23h40.

Hélène BARRÉ	Excusée	Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	Absente
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS	Absente	Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ			